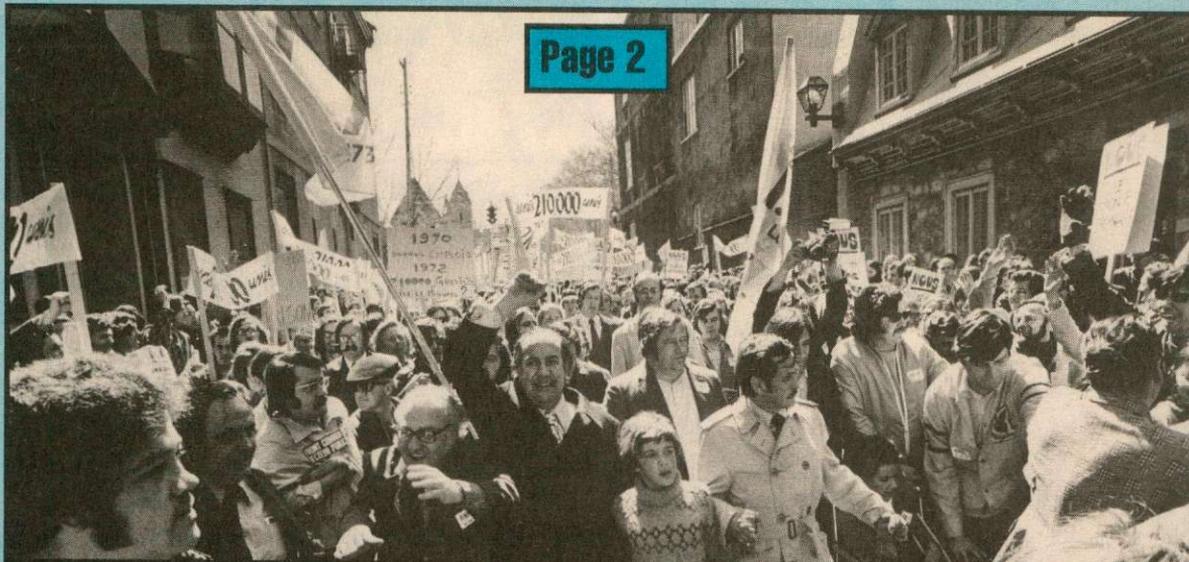


Page 2



«L'Histoire ne se répète jamais»

-Marcel Pepin



BOUBOU
AIGUILLONNÉ?...



«Deux visions s'affrontent»

-Monique Simard

Les tribulations d'un PB musicien

À la fois préposé aux bénéficiaires, préposé en physiothérapie, préposé aux travaux lourds ou légers (c'est selon l'appel!), Jean Bélanger rêve à John Coltrane.

Page 4

Dix ans après la Loi 17: UN BILAN

Cinq participants au récent colloque de la CSN sur la prévention en santé-sécurité expliquent en quoi il y a du bon et du moins bon, dans ce bilan, mais que dans tous les cas, rien ne peut remplacer l'action syndicale.

Page 12

Coordination

Jean-Pierre Paré
(514-598-2159)

Rédaction

Louis Blackburn
Christiane Carle
Michel Crête
Lise Dumont
Guy Ferland
Henri Jalbert
Lucie Laurin
Jean-Pierre Paré
Michel Rioux

Collaborations

Jacques Guay
Clément Trudel

Photographes

Alain Chagnon
Guy Ouellet
Hélène Rochon

Conception graphique

Jean Gladu

Montage informatique

Cintia Ferraro
Jean Gladu
Sophie Marcoux
Jean-Pierre Paré

Caricaturiste

Garnotte

Impression

Métropole Litho

Distribution

L'équipe de
distribution CSN

NOUVELLES CSN est l'organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux. Publié à tous les quinze jours, il est tiré à 32.000 exemplaires et distribué gratuitement dans les syndicats de la CSN à travers le Québec, à raison d'un exemplaire par dix membres, en principe. Les syndicats locaux ont l'autorisation (et notre encouragement) d'en reproduire le contenu.

Courrier de 2e classe
«Autorisation en cours»

Avis de changement d'adresse:

CSN adressage
1601 de Lorimier
Montréal H2K 4M5

RÉDACTION

514-598-2159

DISTRIBUTION

514-598-2233

«L'Histoire ne se répète jamais»

- Marcel Pepin

par Christiane Carle

Près de la moitié du membership de la CSN, 100,000 syndiqués des affaires sociales, sont actuellement visés par la répression gouvernementale. À la suite des débrayages de la mi-septembre dans le secteur public, les membres de la FAS et de la FPPSCQ vivent sous le régime de la Loi 160. Dans presque tous les établissements, les sanctions ont commencé à s'appliquer. La double pénalité (coupure de deux jours de paye pour chaque jour ou partie de jour de grève) est mise en vigueur; la perception des cotisations syndicales à la source est interrompue pour 60 semaines et la perte d'une année d'ancienneté, par jour ou partie de jour de débrayage, est prévue pour le premier novembre. Pareille attaque contre des droits syndicaux fondamentaux impose que l'ensemble du mouvement soit saisi de ce qui se passe. Monique Simard, la vice-présidente de la CSN et responsable de la négociation ainsi que Marcel Pepin, ex-président de la centrale et négociateur lors du Front commun de 1972, nous font part de leur analyse de la situation.

Monique Simard tient à être claire. Pour elle, la répression n'est pas le lot exclusif du secteur public. Les syndicats du privé, précise-t-elle, subissent eux aussi leur large part de l'arbitraire gouvernemental. On n'a qu'à penser, pour prendre les exemples les plus flagrants et les plus récents, au Manoir Richelieu, à Voyageur, à Menasco, et à bien d'autres encore.

Dans le cas du secteur public, outre des actions locales, la cen-

trale a notamment entrepris les démarches juridiques pertinentes pour que soit soumise à la cour d'Appel la validité de la Loi 160 et pour qu'en soit suspendue l'application en attendant ce jugement.

Diviser les forces

Selon Monique Simard, le fait marquant de la présente négociation, c'est la stratégie du gouvernement qui vise à discréditer la CSN dans les affaires sociales et, en bout de ligne, à remettre en question le régime même de négocia-



tion dans le secteur public. «Ce que veut le gouvernement, c'est que la négociation se fasse sans mobilisation et sans grève, surtout si c'est une grande organisation syndicale qui la fait. Sa stratégie consiste à diviser au maximum les forces syndicales. Il s'y est pris en privilégiant une fédération indépendante, la FIIQ, et une centrale minoritaire dans le secteur public, la FTQ.

«De plus, poursuit la vice-présidente, le gouvernement a jusqu'à présent constamment cherché l'affrontement avec la CSN. Il a fallu cinq jours de grève pour obtenir des offres pour les deuxième et troisième années de la convention. Ensuite, le président du Conseil du trésor, Daniel Johnson, nous a publiquement accusés de cacher de l'information aux membres.»

Dans cette négociation, conclut Monique Simard, deux visions s'affrontent. «Celle de nos syndicats qui demandent plus de ressources pour les services publics et celle du gouvernement qui veut se réserver toutes les marges de manoeuvre et qui refuse aux syndiqués le droit au chapitre en ce qui concerne la qualité des services offerts à la population»

Marcel Pepin: depuis 1966!

Marcel Pepin pense lui aussi que le gouvernement «veut abattre la CSN». Précisément, dit-il, parce que le gouvernement la considère comme une organisation trop combative. L'ex-président de la CSN ajoute que depuis l'élection de Daniel Johnson, père, en 1966, la CSN a constitué l'organisation à vaincre.

Cependant, pour l'ancien président de la CSN, «l'histoire ne se répète jamais». Si certains voient des similitudes entre la présente négociation qui a amené 300,000 personnes dans la rue et celle de 1972, Marcel Pepin, lui, y voit beaucoup de points de différences.

«D'abord, contrairement à 1972, la présente ronde se fait en ordre dispersé et la CSN se retrouve seule à combattre pour dépasser le niveau des demandes acceptées par les autres. Puis, même si la répression a été très forte en 1972, les trois chefs syndicaux ayant été emprisonnés, elle ne s'est pas manifestée par un arsenal judiciaire aussi puissant. Cette fois-ci, des droits

acquis de longue lutte sont remis en question: la perception de la cotisation à la source et l'ancienneté».

Il rappelle que les syndicats, autant du privé que du public, se sont battus, jusqu'en 1977, pour que soit inscrite, dans le Code du travail du Québec, la perception de la cotisation à la source. Pour lui, abolir la cotisation à la source, c'est vouloir affaiblir directement l'appareil syndical. C'est la vie syndicale au niveau local, régional et national qui est menacée par ces pertes financières. «Ce qui est visé, c'est que l'appareil n'aie plus les moyens de défendre ses membres».

Il en est de même pour la perte d'ancienneté. «Comment, s'indigne Marcel Pepin, peut-on oser toucher à ce droit acquis? L'ancienneté pour une travailleuse ou un travailleur, c'est sa vie!».

Respectées si respectables

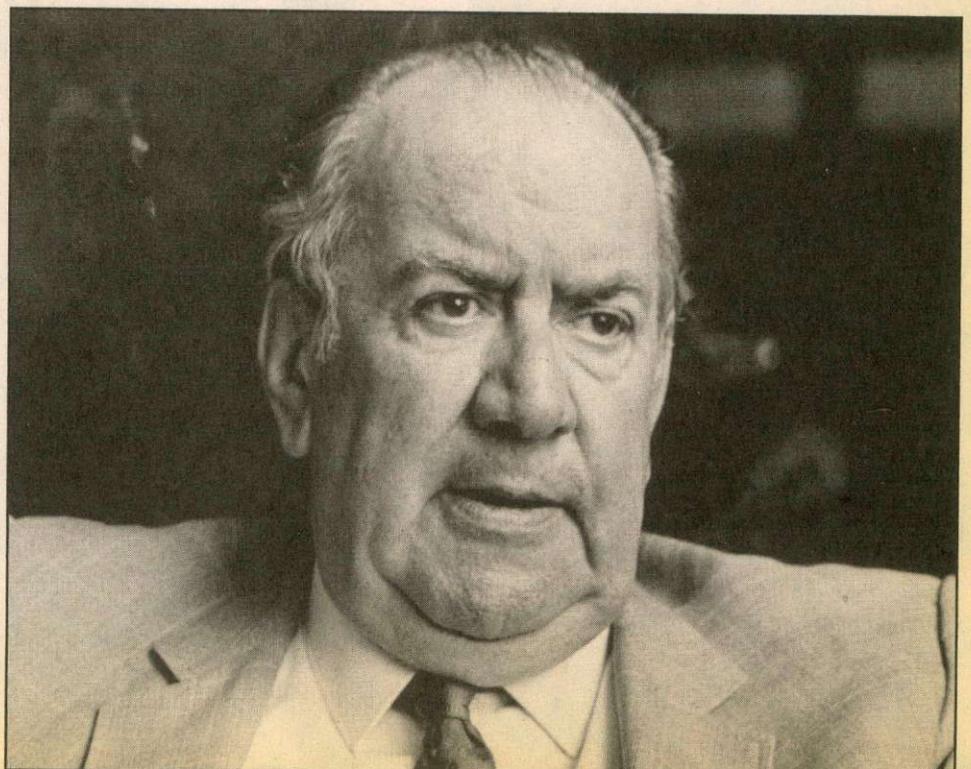
Des luttes importantes à travers l'histoire du mouvement syndical ont porté sur l'ancienneté, rappelle-t-il: dans le secteur de l'aluminium, dans les chantiers navals, notamment: «Veut-on revenir au régime des passe-droits, quand le contremaître ou un cadre privilégiait ceux qui lui accordaient des faveurs? Imagine-t-on le chauffeur d'autobus qui n'aurait plus ses fins de semaine parce que son patron aurait décidé de lui retirer son ancienneté?»

«Pour que les lois soient respectées, encore faut-il qu'elles soient respectables», ajoute l'ex-président de la CSN. À cet effet, il abonde dans le sens de certains juristes qui contestent la validité de la Loi 160 en raison de son caractère cruel et insensé. «Faire perdre l'ancienneté, ce qui représente l'investissement d'une vie, n'est-ce pas précisément insensé», demande-t-il?

Dans la présente négociation, le gouvernement a choisi la répression plutôt que la négociation, cela ne fait pas de doute pour l'ancien négociateur du Front commun de 1972. À son avis, la première préoccupation de l'État employeur a été de se forger une loi contre les syndiqués pour les mettre dans l'illégalité.

Pourtant, affirme Marcel Pepin, quand on n'a plus le droit de se défendre, c'est la démocratie même qui est mise en cause. Quand l'autre partie sait que ce droit existe, elle ne négocie pas de la même façon. «Dans le réseau des affaires sociales, le gouvernement place près de 200,000 syndiqués dans une situation potentielle d'illégalité; dans le secteur de la construction, plus de 100,000 travailleurs n'ont plus qu'un droit de grève théorique. Jusqu'où cela va-t-il s'étendre?», se demande Marcel Pepin.

Ce constat lui fait finalement dire que quand un secteur de la CSN est touché, c'est tout le mouvement qui doit se sentir concerné.



36 métiers 36 misères

par Henri Jalbert

Le travail à temps partiel peut être désiré comme il peut être honni. Ça dépend d'une foule de raisons ou de circonstances. On peut rêver de travailler à temps partiel pour pouvoir continuer des études. On peut aussi être obligé de cumuler deux postes à temps partiel pour vivre décemment, tout en refusant un poste à plein temps pour une raison bien simple: ça rapporte moins. Jean Bélanger, 32 ans, PB (préposé aux bénéficiaires) dans le réseau des affaires sociales, connaît bien toutes ces situations pour les avoir vécues au cours des quatorze dernières années.

Quand il est entré sur le marché du travail, vers 1975, il cherchait un travail régulier, mais il voulait également un salaire décent qui allait avec l'emploi. Pas quelque chose à quatre piastres de l'heure.

Il en a trouvé un. Guère plus que quatre piastres. Cinq piastres, pour être plus précis. Dans une pépinière où le travail consistait à planter des arbres à la journée longue. Et avec pour contremaître, un bon vieux campagnard habitué aux lourds travaux et bâti en conséquence.

«Le contremaître, il prenait plaisir à nous faire travailler comme des forçats toute la journée, penchés à planter des arbres. Il n'y avait pas de pause de la journée, sauf un trente minutes pour bouffer. On travaille pas pour s'endurcir. Moi, j'étais un petit gars de la ville».

Un rêve

Faute d'un emploi convenable régulier, le «petit gars de la ville» a donc travaillé de façon irrégulière pendant des années, aussi bien dans la construction, la restauration ou la vente. Trente-six boulots, trente-six misères. Et un rêve qui deviendra réalité bientôt: devenir musicien et professeur de musique. C'est à ce moment qu'il entreprend des études en musique.



Le PB doit être habile de ses mains. Il est même barbier, à l'occasion.

Après avoir goûté au travail précaire dans le secteur privé, il entreprend, à partir de 1979, une «carrière» qui a maintenant dix ans à titre de travailleur sur appel dans les établissements de santé, «carrière» qu'il poursuit présentement au Centre de réadaptation Lucie-Bruneau de Montréal. Il y est préposé aux bénéficiaires, ou préposé en physiothérapie, ou préposé aux travaux lourds ou légers. C'est selon l'appel!

«Sur appel, il faut avoir une bonne capacité d'adaptation», dit-il avec le sourire un peu cynique de la «blague à message» maintes fois répétée.

Organiser sa semaine

Le grand problème de ceux et celles qui travaillent sur appel, que ce soit dans le secteur public ou le secteur privé, c'est pareil, c'est d'organiser sa semaine ... de travail.

«Chaque semaine, je me fais faire le coup du téléphone. Le lundi matin, j'attends un appel pour travailler. Si je n'ai pas d'appel de l'avant-midi, entre midi et une heure, je fais les commissions, car je sais que la téléphoniste n'appelle pas à ce moment, car c'est son heure de dîner. L'après-midi, j'attends encore un appel ... pour le shift de soir. J'en suis à penser qu'il me faudrait un téléphone portatif, un «bip-bip».

«Parfois, je reçois un appel pour remplacer comme PB. D'autres fois, on m'appelle pour remplacer en physiothérapie. D'autres fois, c'est pour faire de l'entretien ménager. L'entretien lourd, tu fais les planchers. L'entretien léger, tu ramasses et tu fais les toilettes ... c'est guère plus intéressant. Ce qui est dur, c'est de faire toujours la même routine. À chaque jour, tu recommences à peu près toujours à nettoyer les mêmes affaires.

«Autre problème. Tu ne peux pas être sur la liste d'attente à deux endroits en même temps. Ça deviendrait vite conflictuel. Tu te vois avec un appel à 7 h 10 pour remplacer dans un centre de réadaptation et en recevoir un autre à 7 h 15 pour aller faire de l'entretien dans un autre centre? Ça va pas.

«Ce n'est pas le seul problème des gens qui sont sur appel. Par exemple, si quelqu'un accepte un poste de deux jours par semaine, il risque de se faire avoir une fois l'été arrivé, car c'est le nouveau qui aura le bel emploi d'un mois complet, car il lui faut alors continuer sur le poste à deux jours par semaine. Tu vois le problème?

«Mais le pire, c'est le temps des Fêtes. Janvier et février. Depuis deux ans, c'est le pire calvaire. Tout le monde travaille. Personne ne manque. Si tu n'es pas le premier sur la liste de rappel, tu risques de ne pas être rappelé. C'est le moment où tu as le plus besoin d'argent. En décembre, tout le monde travaille parce que tout le monde a besoin d'argent pour les Fêtes. En janvier, tout le monde travaille, parce que tout le monde est cassé. Et toi, il faut que tu restes disponible, même si tu n'as pas d'appel, y compris de Noël au Jour de l'An, même si ce n'est pas sûr qu'ils vont t'appeler».

Y a-t-il une place pour le PB?

Dans les affaires sociales, on n'hésite pas à hiérarchiser. Et Jean n'hésite pas à dresser un portrait assez caricatural de la place que l'on donne aux PB dans les hôpitaux. En bas, il y a le préposé aux bénéficiaires. Au-dessus du préposé, il y a l'infirmière-auxiliaire, puis l'infirmière. Au-dessus de l'infirmière, il y a le médecin. Et au-dessus du médecin, il y a le directeur général.

«Quand le PB entre au travail dans son



département, il faut qu'il ramasse tout. Tout le monde a ses exigences, même la famille du bénéficiaire. Il est pogné entre l'infirmière et le «client». Là, on le surveille et on l'évalue.

«Le premier critère pour être un bon PB, c'est d'être sympathique, d'avoir de bonnes relations avec tout le monde, de traiter les bénéficiaires comme des gens ordinaires, de ne pas avoir une attitude de pitié ou de protection, d'être habile de ses mains».

Puis, joignant le geste à la parole, il mime les gestes nécessaires pour aider un handicapé physique qui a une jambe difforme à mettre son pantalon. Il faut que ce soit fait avec efficacité, avec souplesse. Il faut que ça se passe avec douceur, comme si la chose était facile autant pour le bénéficiaire que le préposé.

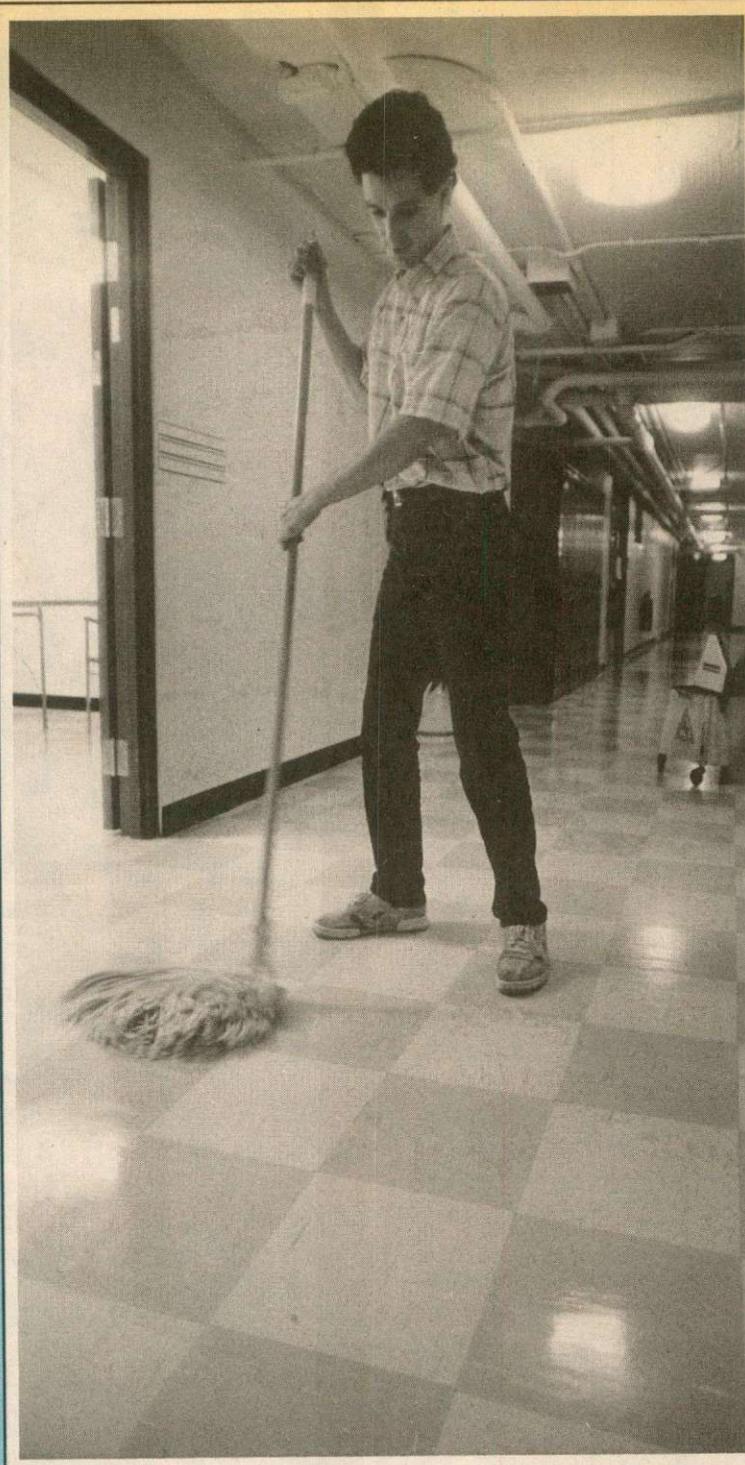
«Notre travail, c'est en premier lieu tout ce qui touche l'hygiène corporelle des bénéficiaires: laver, manger, lever, coucher, habiller, déshabiller, nettoyer, tout ce que l'on pourrait appeler le nécessaire de base pour survivre. On doit aussi s'assurer du confort des bénéficiaires, leur fournir une assistance physique, leur donner confiance, recevoir leurs confidences, les conseiller.

«Quand quelqu'un a le cancer, le premier contact, le contact essentiel, c'est le médecin. Mais pour la personne handicapée, le premier contact, c'est le PB. C'est toi qui as un contact physique intime avec elle, c'est toi qui plonges dans l'intimité de sa personne.

«Les gens ne savent pas ce que ça fait, un PB. Il faudrait que quelqu'un, un jour, ose valoriser les préposés aux bénéficiaires».

Un «mouroir»

Avant Lucie-Bruneau, entre 1979 et 1983, il a travaillé pendant près de trois ans sur appel dans un centre hospitalier de Québec, avant d'y dénicher un poste régulier ... à temps partiel. Un poste dans



un département où l'on retrouvait des malades chroniques, très majoritairement des personnes âgées.

«C'était un mouroir, où des gens se laissaient mourir parce qu'ils manquaient de support moral. Leurs familles, on ne les voyait pas. Je suppose qu'elles étaient trop occupées. Ces gens-là étaient confinés dans un système d'où ils ne pouvaient sortir que les deux pieds devant. Ils auraient pu sortir de temps en temps, aller chez eux, revoir leur maison, mais ça ne se faisait pas. C'était déprimant.

«Je suis sensible à la condition humaine. Je ne suis pas meilleur que les autres, mais il y a des choses qui ont de l'effet sur moi. Des fois, je me dis que je finirai peut-être ainsi. Toute une vie, et finir comme ça, c'est atroce».

Mais un poste régulier à temps partiel, ce n'était pas suffisant pour arriver. Aussi a-t-il accepté, durant cette période, un travail de nuit,

sept nuits par deux semaines, pour un service de garde privé. Il y a donc de ces matins où il était un peu «fripé», au grand dam de la responsable qui, elle, tous les matins, aurait voulu son petit préposé flambant neuf.

Petit épilogue de cette histoire, la direction de l'hôpital a par la suite pris l'heureuse décision de cesser de concentrer ce type de bénéficiaires dans un seul département, pour les répartir dans plusieurs départements, ce qui a dû, au moins, leur remonter le moral.

Du centre hospitalier à Lucie-Bruneau

À Lucie-Bruneau, où il travaille maintenant depuis 1986, c'est différent. La clientèle est constituée de personnes handicapées: paralysie cérébrale, blessés médullaires (rupture de la colonne vertébrale, donc paraplégiques); traumatisés crâniens; personnes atteintes de dystrophie musculaire.

«Ici, la personnalité de chacun est différente. Il

y en a qui comprennent tout, mais qui ont de la difficulté à parler, à s'exprimer. Il y en a d'autres qui comprennent moins, mais qui parlent beaucoup. Il faut s'adapter à chaque personne. C'est normal, car certains ont presque toujours vécu en dehors de la société et ont donc peu ou à peu près pas d'instruction. Par contre, d'autres ont vécu normalement et même profité de la société, et ils ont parfois beaucoup d'instruction. C'est un accident qui les a alors rendus handicapés à 20 ans ou à 30 ans.

«Il y en a qui sont devenus des amis. Quand je vais chercher ma paie, il m'arrive d'aller prendre un café avec eux. Tu sais, ces gens-là restent tels qu'ils sont, sauf qu'ils ne marchent plus».

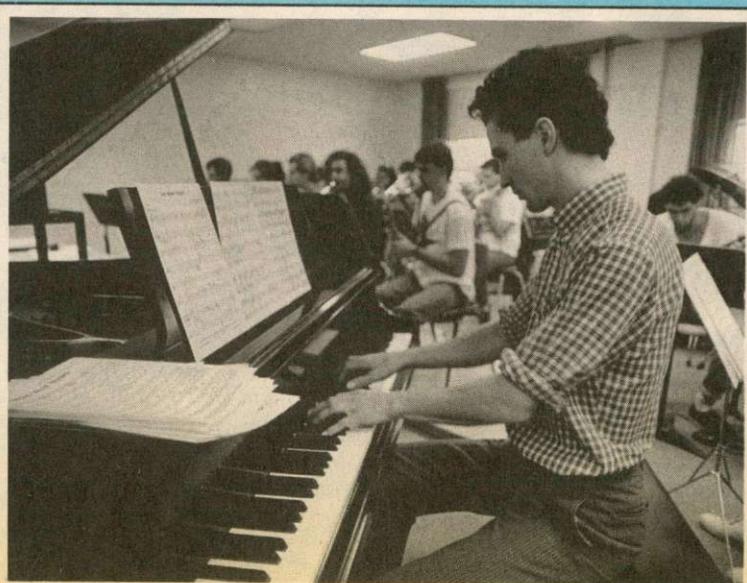
Je suis pour la solidarité

«J'étais pour la grève par solidarité. Ce que j'ai fait, je le referais encore. Mais je dois ajouter que je me sens moins motivé que beaucoup d'autres. Je me sens moins appartenir à tout ça. Je suis ici pour l'argent, pour gagner ma vie. Je suis content d'être syndiqué, d'être protégé, mais je ne suis pas nécessairement un bon syndiqué. Disons que je ne suis pas un fervent. Mais on a besoin d'un syndicat, sinon ils feraient ce qu'ils veulent avec nous. On serait des chiffres. Il y a des problèmes, des affaires qui n'ont pas de bon sens. Prends les sanctions, c'est déplacé. Les gens qui travaillent ici, je les connais, ce sont des gens dévoués, qui se grouillent. Ce



Préparation d'un enveloppement chaud pour un patient en physiothérapie

l'Université de Montréal. Et de devenir professeur de musique, tout en continuant à faire et à faire de la musique.



sont leurs conditions de travail et de vie qui sont problématiques».

Lors de la grève dans le secteur public, en septembre, il a participé aux services essentiels durant une journée. Sa grande surprise fut d'être appelé par la même personne que d'habitude, et non par le syndicat.

«Je ne comprenais pas trop. Quand je me suis présenté sur la ligne de piquetage, c'était cool. C'était visible que le syndicat était au courant, que c'était arrangé avec le syndicat. De ce que j'ai vu, à Lucie-Bruneau, il n'y a personne qui a souffert de la grève. Habituellement, leur quotidien est continuellement organisé par les autres. Je suis plutôt porté à croire que cela a certainement mis un peu de piquant dans leur vie».

Musique, musique

Mais dans la vie de Jean, au premier plan, il y a la musique, encore la musique, toujours la musique.

Il est sur le point de terminer ses études à

Et rêver au saxophoniste John Coltrane. «C'est mon idole. À cause de son engagement pour ce qu'il fait et de sa grande sincérité».

Tiens, tiens! Les grands musiciens auraient-ils les mêmes qualités que les PB?...

Le mot «révolution» est sans doute un euphémisme, pour parler des bouleversements qu'a connus le monde des communications au cours des récentes décennies, et plus particulièrement la dernière. La mise en page par ordinateur, par exemple, a considérablement modifié le processus de production des grands journaux, à un point tel que le vieux et noble métier de typographe est, à toutes fins pratiques, en voie de disparition. Le monde de la télévision non plus n'y a pas échappé: que l'on pense seulement aux innombrables images pivotantes et virevoltantes, et autres effets visuels tous plus «capotés» les uns que les autres, qui nous en mettent plein la vue et que l'on nous sert copieusement depuis que les réalisateurs ont mis la main sur leurs nouveaux joujoux informatiques qui en permettent l'exécution facile. C'est ce dont traite la suite de notre dossier sur les changements technologiques dans les communications, dont la première partie a été publiée dans notre précédente édition, dossier emprunté au numéro de septembre de *La Dépêche*, la revue de la Fédération nationale des communications.

Un grand dérangement

Par Doris Baker et Michel Truchon

La mise en page électronique complète, un concept qui, il y a quelques années à peine, apparaissait comme un rêve fou ou comme de l'anticipation délirante, est maintenant à la portée de presque tout le monde... à la condition d'y mettre le prix tant en investissements qu'en ressources humaines.

Le récent congrès et l'exposition de l'American Newspapers Publishers Association (ANPA) tenus à la Nouvelle-Orléans, en Louisiane, en ont fait la démonstration éclatante. Au seul chapitre des systèmes d'édition, pas moins de deux douzaines de compagnies offraient des produits permettant la mise en page sur écran, autant pour le plus petit des journaux de quartier que pour le plus sophistiqué des quotidiens.

Du papier à l'écran

Du lot émergent des compagnies très sérieuses dont le produit est prêt à être distribué après avoir été mis à l'épreuve dans différents journaux. Le résultat est... renversant. Quoique fort jeune (moins de quatre ans dans la plupart des cas), l'expérience de la mise en page électronique a déjà fait ses preuves et les employés de salles de rédaction qui travaillent sur les nouvelles machines sont loin de se plaindre de leur nouvel outil... à la condition, bien sûr, d'avoir été consultés et impliqués quand vint le temps de faire le saut du papier à l'écran. En Amérique du Nord, présentement, quelque 250 journaux utilisent l'édition électronique, soit partielle, soit totale, pour réaliser le miracle quotidien ou hebdomadaire.

Du macro au micro

La tendance des premières années d'avoir recours à de gigantesques systèmes centraux pour gérer l'édition électronique est maintenant révolue, à moins bien sûr qu'une boîte décide de se faire tailler un système sur mesure. Le vent a déjà tourné pour favoriser l'utilisation de systèmes fort avancés faisant tous appel au micro-ordinateur, ce qui permet beaucoup plus de souplesse et, chose plus importante, ouvre la porte aux changements et améliorations qui surviennent de façon régulière, au rythme astronomique du développement de la micro-informatique. On se rend vite compte que les PC (*personal computers*), qu'ils s'appellent IBM, Macintosh ou autres, sont devenus les outils de prédilection pour ce nouveau monde qu'est la mise en page électronique.

Des pages grandeur nature

De la vulgaire feuille électronique d'il y a quelques années où n'apparaissent que quelques zones grises indiquant les coordonnées dans une page, on en est maintenant rendu à la mise en page plein écran où apparaît le travail réel effectué par les gens de pupitre. C'est ce qu'en terme de micro-informatique on appelle le WYSIWYG (*What You See Is What You Get*). Mais attention! Ça n'est pas un jouet.

Il n'y a pas de cachette à se faire: les systèmes de mise en page électronique (comme d'ailleurs tous les systèmes informatisés dans les autres services d'un journal) n'ont pas pour but premier de faciliter la tâche des utilisateurs — même si dans les faits le travail d'édition est simplifié dans bien des cas — mais de sabrer de façon tangible dans le temps-homme de sorte qu'au bout de la ligne, l'acheteur/propriétaire réalise des économies appréciables même si la mise de fonds initiale a parfois de quoi faire dresser les cheveux sur la tête. Les vendeurs ne font d'ailleurs pas de mystère et ne se gênent pas, dans leur publicité, pour citer d'heureux possesseurs de systèmes de mise en page électronique qui viennent témoigner à quel point les nouvelles machines leur font épargner du temps et de l'argent.

Moins de personnel

Le phénomène est généralisé; une boîte peut se permettre de se procurer les nouvelles machines quand, au bout de la ligne, elle calcule que le départ d'un certain nombre d'employés (retraites normales, retraites anticipées, etc.) lui permettra de faire des économies. Par contre il ne faudrait pas, selon les personnes interrogées, tomber dans la « grande peur de l'informatique » et croire que les nouvelles machines sont une menace pour les personnes en place, surtout du côté des salles de rédaction. C'est surtout du côté des ateliers que la mise en page électronique risque de faire le plus de ravages. À cela viennent s'ajouter les problèmes concernant le champ d'application des différentes conventions collectives.

Des super techniciens

À titre d'exemple, le Times-Picayun, un quotidien de la Nouvelle-Orléans visité

lors du congrès, s'est équipé l'an dernier d'un système de mise en page Harris. Au pupitre, il y avait 34 personnes travaillant à l'édition et... il y en a encore 34. La seule différence: on a fait d'une partie des gens de pupitre des spécialistes de l'électronique. C'est d'ailleurs là un des problèmes créés par la nouvelle technologie: l'avènement de postes spécialisés, rendant les pupitreurs de plus en plus indispensables. Problème, car la spécialisation tend à creuser de plus en plus l'écart existant entre gens de production et gens d'édition.

Les propriétaires de journaux semblent d'ailleurs s'éveiller au nouveau phénomène, alors qu'ils disaient, dans un atelier, craindre que la technologie émousse les talents naturels des journalistes et en fasse, dans certains cas, des spécialistes en informatique qui n'auront plus de journaliste que le nom.

D'où, selon plusieurs, la nécessité d'avoir dans chaque boîte le plus grand nombre possible de postes de travail pour l'édition électronique, de sorte que tout le monde puisse mettre la main à la pâte et éviter qu'on en vienne à la création d'une « race » spécialisée.

Comme des robots

C'est loin d'être l'avis de la plupart des vendeurs de systèmes de mise en page électronique qui vantent la rapidité du travail réalisé sur les machines. Dans la

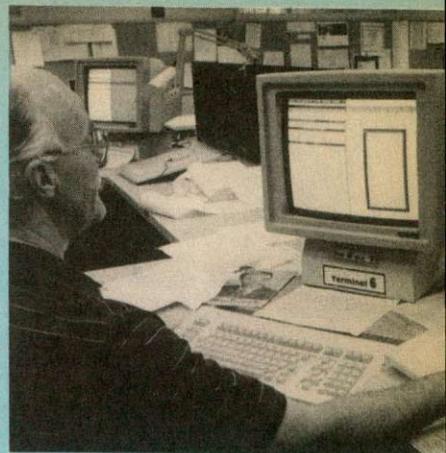
majorité des cas, une page peut être montée en une quinzaine de minutes. Cela réduit le nombre de gens de pupitre nécessaire à la réalisation de la maquette. Il reste ensuite à répartir le vulgaire boulot à des tâcherons chargés de faire des titres selon un format pré-établi et de raccourcir ou allonger un texte pour qu'il puisse correspondre aux normes fixées par la machine.

Rester aux aguets

En définitive, les syndiqués n'ont pas vraiment à craindre l'implantation de nouveaux systèmes de mise en page, mais ils doivent surveiller de près la façon dont ces systèmes seront utilisés.

Prudence, également, sur le choix des outils. Ce qui aujourd'hui peut sembler un équipement adéquat risque, dans un avenir très rapproché, de se révéler un éléphant blanc avec lequel il va falloir vivre un bon bout de temps. C'est le piège qui guette les entreprises qui n'investissent pas suffisamment.

Au cours de cette nouvelle phase de changements technologiques, il faudra continuer d'exiger la francisation complète du logiciel, un programme adéquat de formation et enfin, une organisation du travail qui ne mettra pas les journalistes au service de la technologie. Le succès d'une telle évolution dépend évidemment de l'implication et de la consultation des journalistes et de leurs représentants syndicaux.



Que sont les typographes devenus?

par Yvan Berthelot

L'un des plus vieux syndicats en Amérique avec un passé plus que centenaire, le syndicat international des typographes (ITU) comptait en 1970 120 000 membres; il en compte moins de 40 000 aujourd'hui. Il n'y a plus d'embauche dans le secteur de l'imprimerie, les métiers traditionnels de ce secteur disparaissent. Le principal responsable: les changements technologiques

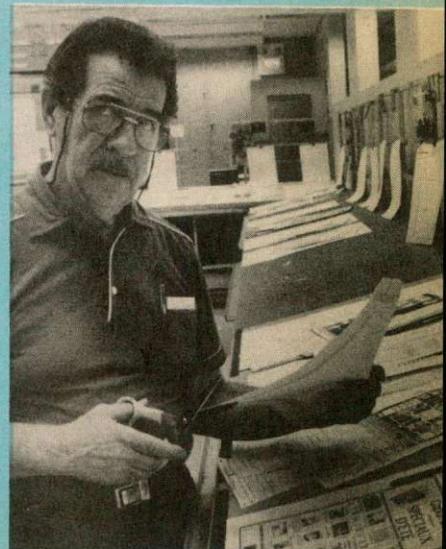
Les changements technologiques ne datent pas d'hier dans l'imprimerie. Dès les années 20, une nouvelle invention bouleverse le métier de typographe. C'est l'arrivée de la linotype. Les typographes n'ont plus à assembler les caractères un à un. Cette machine les assemble mécaniquement sur une ligne de plomb.

L'informatisation

Ce genre de bouleversement se produit de façon continue depuis 1965. En un peu plus de vingt ans, plusieurs métiers

sont disparus: linotypiste, clicheur, imposeur, etc. L'informatisation de la composition du journal a fait des ouvriers de métier des opérateurs de clavier et des monteurs sur papier. En quelques années, un développement de cinq siècles a été transformé de fond en comble.

L'informatisation s'est faite de façon progressive. La période 1970-1980 marque la disparition définitive du plomb. C'est l'ère de l'ordinateur et l'utilisation du papier comme matériau pour le typographe. C'est une véritable révolution: les imposantes machines de l'ère industrielle sont reléguées



aux oubliettes.

Les journalistes prennent la relève

La seconde vague de changements technologiques débute en 1981 par l'arrivée d'un système éditorial. Le fossé existant entre la conception et la réalisation s'amenuise. Une partie du travail du typographe est déplacée vers d'autres employés de l'entreprise. Dorénavant, le journaliste peut composer son texte par l'utilisation d'un terminal à écran cathodique et d'une photocomposeuse.

Le syndicat des typographes est durement touché par cette évolution. Pour maintenir les services qu'il assume, le syndicat doit recruter de nouveaux membres dans d'autres secteurs industriels. Cela se traduit par une perte d'identité de ses membres. Enfin, en 1985, l'ITU fusionne avec le CWA (Communications Workers of America).

Du plomb dans l'aile

La perte du plomb signifie la disparition du métier traditionnel. L'impact psychologique est énorme. Dès lors les typographes entrent dans une phase de survivance.

Autrefois, n'était pas typographe qui voulait. Il fallait avoir des notions de calcul, le sens de l'esthétique, avoir de la créativité et savoir lire. Par son métier, le typographe y voyait une façon de s'affirmer et de s'identifier.

Aujourd'hui, la composition est devenue le montage collé, les clavistes sur linotype travaillent sur des claviers de machine à écrire. Leurs tâches s'apparentent de plus en plus au travail de bureau. Cette transformation, qui est perçue comme une déqualification, se traduit par une perte de motivation face à la tâche.

Le travail sur écran demande aussi des qualités, des capacités différentes. C'est un travail essentiellement abstrait, avec des données non palpables. Alors, bien souvent, les anciens typographes qui excellaient dans le travail manuel éprouvent beaucoup de difficultés à s'adapter au travail abstrait. Pour certains, le travail est monotone, pour d'autres, il représente un défi.

À La Presse

De 1976 à 1989, le nombre de typographes à *La Presse* est passé de 275 à 125. Par contre, le niveau de productivité a grandement augmenté. Le typographe qui produisait en moyenne une quinzaine de lignes à la minute en 1970 travaille aujourd'hui avec des appareils pouvant produire un millier de lignes à la minute.

Avec la venue des écrans cathodiques est apparue une multitude de problèmes reliés à leur utilisation. La plupart des utilisateurs d'écran se plaignent de la détérioration de leur vision, de céphalées et autres maux. La tâche est devenue moins dure physiquement mais à l'opposé elle s'est

alourdie mentalement. Le stress s'est installé.

Gérer la décroissance

N'ayant guère le choix, le syndicat a consenti à négocier la réduction du personnel. Cela s'est fait de façon progressive, sans mise à pied, par l'instauration de mesures incitatives comme des programmes de retraite prématurée ou d'indemnités de départ sur une base volontaire. La négociation de la réduction du temps de travail, de semaines de vacances additionnelles, de même que la mise en place de divers programmes sociaux contribuèrent à ralentir la décroissance du personnel. Une sécurité d'emploi d'une durée de dix années fut négociée en 1980.

Malgré ces immenses progrès, c'est encore loin d'être terminé. Les travailleurs doivent se recycler à nouveau sur les appareils de mise en page électronique. Le support de papier disparaît. Le syndicat des typographes à *La Presse* a négocié avec l'employeur la mise en place de ce système. En contrepartie, l'employeur garantit la sécurité d'emploi des travailleurs en place jusqu'à l'âge de la retraite.

Moins de création

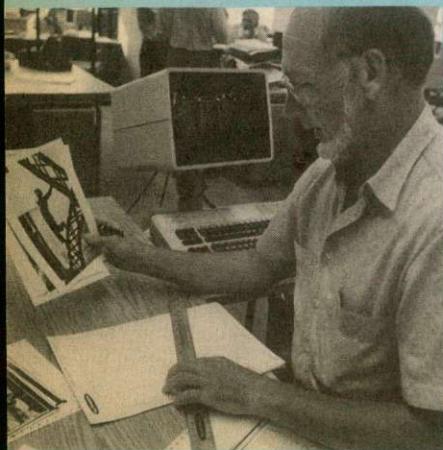
L'avenir des typographes repose quelque peu entre les mains des fabricants d'appareils de composition. Les fabricants promettaient la réalisation de tout le processus de composition avec une facilité déconcertante. La réalité est tout autre. Les rédacteurs qui se voient confier les nouveaux appareils se rendent compte qu'ils passent plus de temps à la partie technique de la réalisation qu'à sa partie conceptuelle.

Le poste d'intermédiaire qu'assume le typographe entre la salle de rédaction et l'impression demeure. Ce poste exige désormais des connaissances informatiques. Mais n'est-ce pas là justement où conduit l'évolution des tâches du typographe ?

Le cheval de Troie

Par Laval Gagnon

Science sans conscience... Un fusil entre des mains d'enfant. Lorsque son application sert servilement le développement économique, la technologie est le cheval de Troie qui pénètre le tissu socio-culturel d'une collectivité. Pour le meilleur et le pire.



L'exemple le plus actuel en est certainement le développement frénétique de l'industrie des communications et de l'informatique, qui a envahi l'environnement télévisuel québécois, facilement séduit par cet impalpable Eldorado de l'imaginaire.

Enivré par cette puissante vague technologique qui le pousse vers la fine pointe du progrès, aidé par un fort vent de développement économique, le monde de la télévision est apparemment transporté vers des rivages riches et fascinants.

Cette exaltation fiévreuse affecte très certainement la lucidité du petit monde de « camério », déjà troublé par les mirages argentés de l'industrie du divertissement, cette complice de la séduction et de la diversion.

Alignons tout de suite quelques chiffres bien concrets, avant qu'on nous accuse de mégalomanie psychotique. Car les chiffres, ici, donnent le vertige, et lèvent une partie du voile qui recouvre le mystère du comportement convulsif du monde de la télévision.

L'appât du gain

Selon les données du ministère des Communications du Québec, les communications représentent au Québec une activité économique de 7 milliards \$. L'industrie des télécommunications et de l'informatique accapare 4,6 milliards \$. C'est gros, très gros.

Cette énorme industrie est au centre des bouleversements spectaculaires qui secouent l'environnement télévisuel québécois depuis quelques années, notamment à travers la multiplication des canaux, la télématique, la télédistribution, la télévision payante, les canaux spécialisés, l'infographie, l'animation 3D, la télévision haute définition et stéréophonique, les liaisons satellite, etc. On le sait maintenant, cette vague n'est que l'annonce d'un raz de marée dont les conséquences, quoi qu'on en dise, sont imprévisibles pour la cohésion socio-culturelle du Québec.

Le mirage technologique

La vague technologique a déjà, d'ailleurs, fait sentir sa présence en profondeur: développement d'un puissant et efficace lobby des télécommunications et de l'informatique auprès des gouvernements, segmentation et fragmentation des marchés, multiplication de l'offre, spécialisation des canaux, érosion de la force, de l'équilibre et de la complémentarité des réseaux traditionnels, explosion du marché de la production indépendante (62 millions\$ en 1987), effritement du modèle autarcique des réseaux et diminution planifiée de la main-d'oeuvre permanente en production, nivellement des contenus créé par la concurrence féroce pour le financement et les revenus publicitaires, etc.

L'offre détermine la demande

Si la boîte à images est devenue une source apparemment inépuisable de produits télévisuels, ce n'est pas du côté de la demande qu'on en trouve réellement l'explication. Les chiffres nous indiquent qu'il faut chercher la réponse du côté de l'offre. L'offre programme la demande... C'est une question de gros sous.

L'offre, c'est le contenant, le véhicule. Ce sont les industries des télécommunications et de l'informatique, qui, c'est le moins qu'on puisse dire, ont le vent du développement dans les voiles. Or, le propre du vent économique, c'est de souffler.

Comme des autobus Voyageur

En fait, elles sont comme des compagnies de transport. Elles n'ont pas de destinations précises, mais des circuits qu'elles cherchent constamment à augmenter. Pour transporter le plus de monde possible, le plus souvent possible, le plus rapidement possible, au plus bas coût possible.

Quant aux destinations et à l'attrait des circuits, c'est là qu'entrent en jeu les industries du divertissement, de la quincaillerie télévisuelle et de l'informatique (infographie, animation 3D, etc).

L'image avant le message

Trop souvent, une bonne émission, c'est d'abord une belle émission, celle qui répond au nouveau credo de la technologie télévisuelle, celle qui fait appel à une quincaillerie imposante et sophistiquée, celle qui fait valser les images, celle qui en met plein la vue.

Là comme ailleurs, une sorte de sous-culture s'installe autour des « bons » produits, des « bonnes machines », des « meilleurs effets », des meilleures maisons de production et de post-production, etc. Exactement comme dans le monde du show business... ou de la course automobile.

Un spectacle de sons et images

Une sous-culture qui en contient une autre cependant, plus pernicieuse et efficace, car elle touche à l'influence profonde qu'exerce la télévision: celle de l'apparence et de la performance. Ce succédané de culture, grâce à ses énormes ressources financières et technologiques, nous présente le monde comme un produit, un monde artificiellement fabriqué, un « cartoon électronique » fabriqué comme un clip. Ce n'est pas un accident culturel si la télévision est devenue d'abord un festival de sons et d'images, tout comme la publicité, son principal bailleur de fonds et son maître à « fabriquer ».

On sous-estime considérablement (probablement pour ne pas être contraint de penser autrement qu'en « effets spéciaux ») l'influence de cette pseudo-culture sur les mentalités, les attitudes et les comportements socio-culturels.

Un bateau à la dérive

La vague technologique qui déferle sur l'environnement télévisuel amène le monde des communications à faire du surf électronique.

**Vers quels rivages l'amène-t-elle ?
Y-a-t-il des récifs, des hauts fonds, des falaises ?
Qui s'occupe de la direction ?
Où est le gouvernail ?
Y-a-t-il un gouvernail ?**

UN BILAN

par Lucie Laurin

Ce sont des délégué-es enthousiastes qui ont quitté le Holiday Inn de Québec, le 6 octobre dernier, au terme du colloque organisé par la CSN sur la prévention en santé-sécurité dans les secteurs prioritaires. Pourquoi causer prévention? Parce que la Loi 17 sur la santé et la sécurité du travail fête cet automne son dixième anniversaire. Et que la prévention, on n'a guère le temps d'y penser, tellement les boss et la CSST nous tiennent en haleine avec leurs tracasseries et leur harcèlement.

Alors, du 4 au 6 octobre, on en a parlé tant et plus. Entre nous et avec les autres, des syndicalistes venus d'Europe et des États-Unis. La vice-présidente Céline Lamontagne a déclaré que *«malgré ses imperfections,*

cette loi a reconnu de nouveaux droits aux travailleuses et travailleurs, et que l'utilisation de ces droits leur a permis d'améliorer leurs milieux de travail.» Des

représentantes et représentants des cinq fédérations participantes ont, d'ailleurs, livré une magnifique démonstration de la compé-

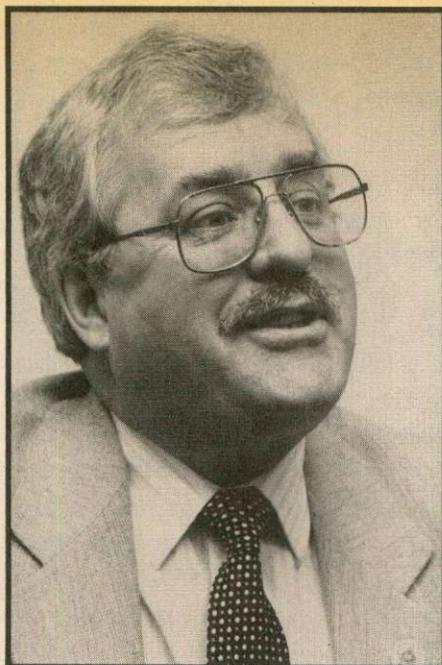
tence et du professionnalisme en santé-sécurité développés par leurs syndicats, ce qui a fait dire à un participant: *«Le meilleur ingénieur, c'est le travailleur sur sa machine!»*

Nouvelles CSN a demandé à cinq participants, appartenant à chacune des fédérations présentes, d'évaluer l'impact de la Loi 17 sur leur milieu de travail.



De gauche à droite: Denis Dufour, section bureaux FTPF, Laval Perron, section employés horaires FTPF, Lucie Bousquet, FM, Benoit Capistran, animateur, Serge Rodier, CSN-Construction, Gertrude Daunais, FC, André Lajoie, FEESP.





Réal Binet, Syndicat des travailleurs horaires de l'amiante (Fédération de la métallurgie):

«La Loi 17 a été positive pour les petits syndicats, qui s'en sont servis pour s'assurer un minimum. Car c'est ce que fait la loi: elle assure un minimum, et il faut s'en servir.

«Par contre, pour les gros syndicats qui avaient déjà négocié des clauses de santé-sécurité dans leur convention collective, la loi a eu pour effet de créer un climat de confrontation avec le boss, dû à des interprétations différentes de la loi. Bien entendu, les boss ont cherché à interpréter la loi à leur avantage.

«Dans notre milieu de travail, la loi a apporté peu de

nouveau. Auparavant, nous avions un technicien syndical; la loi a changé son titre pour celui de représentant à la prévention.

«Un point positif, c'est que la loi a fait prendre conscience aux travailleurs qu'ils pouvaient refuser de travailler s'ils croyaient qu'il y avait danger pour leur santé. Beaucoup de sessions de formation en ont parlé et les travailleurs sont devenus plus vigilants à cet égard.

«Mais je demeure convaincu que la meilleure façon de réussir en santé-sécurité, c'est la négociation, dans nos conventions collectives, de clauses claires et précises.»



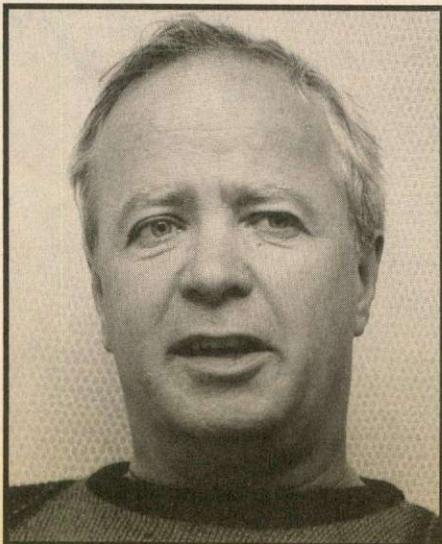
Gertrude Daunais, Syndicat des travailleurs(euses) d'abattoirs de volaille (Fédération du commerce):

«Moi, la Loi 17, je lui trouve bien des lacunes. Et d'abord, le fait que notre secteur ne soit pas prioritaire! Et puis, nous sommes pires qu'avant parce que nous sommes pris avec beaucoup plus de contestations. La campagne du moins 10% a eu des effets catastrophiques dans les abattoirs! Les boss se sont mis à contester systématiquement les tendinites, les épicondylites, etc. Quand ils ne contestent pas, ils laissent planer des doutes, alors c'est la

CSST qui conteste!

«Pendant ce temps-là, les gens se retrouvent privés de salaire. Moi, par exemple, j'ai dû attendre trois ans avant que mon cas se règle, parce que la CSST ne voulait pas reconnaître les rechutes. Alors, ce qui arrive de plus en plus souvent, c'est que les travailleurs vivent avec leur mal et retournent au travail.

«Le seul point positif, à mon avis, c'est que les boss ont été obligés de se montrer flexibles et de faire des concessions parce qu'ils avaient peur que leur secteur soit reconnu prioritaire.»



Rémi Dufour, Syndicat du papier à Ville de La Baie (Fédération des travailleurs du papier et de la forêt):

«C'est difficile de départager. Les travailleurs ont toujours fait des gains. S'il n'y avait pas eu la Loi 17, ils auraient fait des gains quand même. Pour moi, la Loi 17 n'a pas changé grand'chose. Les boss se disent que le gouvernement nous a donné des outils, alors ils s'attendent à ce qu'on les laisse tranquilles. En plus, la

CSST n'a pas fait son devoir. Tout le système d'inspection n'est pas opérationnel. Alors, tout se gagne comme avant, par des luttes.

«Il faut dire, tout de même, que le comité paritaire, c'est important; ça permet de faire comprendre des choses aux boss. Mais il y a des trous dans la loi: il faudrait que le droit de refus puisse être exercé par le syndicat. À l'heure actuelle, le travailleur seul exerce son droit de refus uniquement



dans les cas de danger extrême!

«Finalement, il faut que, par rapport à la santé-sécurité, les travailleurs se lèvent de-

bout comme dans les années 30. Sinon, ils vont manquer le bateau!»



Alain Lavoie, Syndicat des employé-e-s municipaux de Ville d'Anjou (Fédération des employées et employés des services publics):

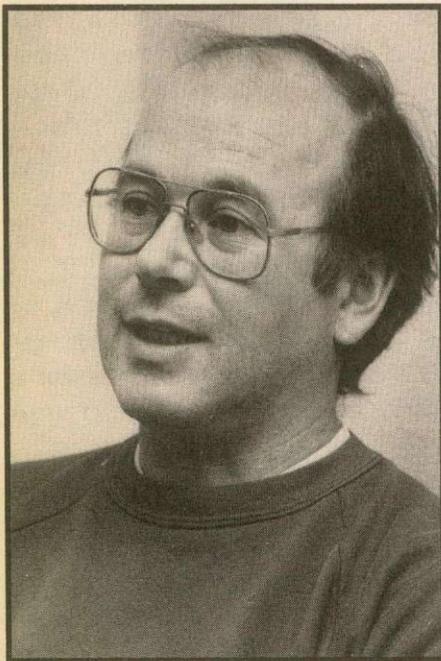
«La loi a changé quelque chose. Les travailleurs s'étaient toujours préoccupés de santé-sécurité, mais pas les boss. Avec la loi, les travailleurs sont mieux outillés qu'avant. Ils peuvent maintenant faire asseoir le boss à la même table qu'eux et lui faire prendre des engagements écrits; ils peuvent loger des griefs.

«Mais par contre, la Loi 17 a fait en sorte que la CSST se débarrasse de ses responsabilités sur les associations sectorielles, les DSC, etc. On finit par se demander qui fait quoi.

Ils appellent ça la "prise en charge par le milieu"...

«Il y a aussi des problèmes par rapport au représentant à la prévention. L'employeur lui refile ses responsabilités (les boss sont toujours prêts à payer pour qu'on fasse leur job!) et, en même temps, il s'organise pour lui donner une image de policier. Il arrive qu'il se retrouve complètement isolé. Il faut surtout éviter cela, et que le représentant à la prévention demeure très lié au comité de santé-sécurité.

«La santé-sécurité, ça doit devenir l'affaire de tout le syndicat. Chaque membre doit se sentir concerné et les actions doivent se décider en assemblée générale.»



Jean-Guy Gagnon, Syndicat de la construction de Québec (CSN-Construction):

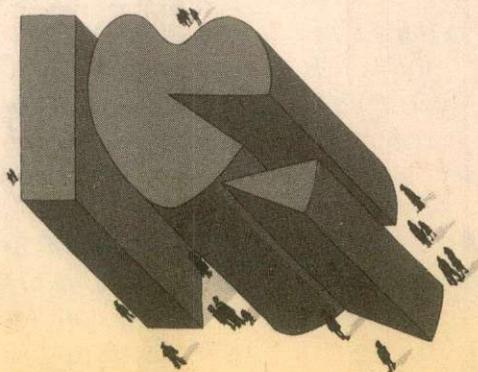
«La Loi 17 n'a pas changé grand chose pour les travailleurs de la construction. La loi prescrit que les travailleurs et le boss doivent s'entendre et qu'à défaut d'entente, on fait venir l'inspecteur. Mais dans les faits, quand il n'y a pas d'entente, l'inspecteur se sent peu lié.

«Les travailleurs de la construction vivent une situation particulière: lorsqu'ils sont blessés, il ne peuvent pas être réaffectés. Ils ne peuvent plus

travailler dans la construction. Il leur reste le BS...

«La loi prévoit des comités de chantier, mais les chantiers ne durent pas assez longtemps. Finalement, la loi est là, mais on ne peut pas s'en servir. On a moins de moyens qu'avant.

«Par rapport aux accidents du travail, la loi n'a apporté aucune amélioration. On a autant de morts et de blessés qu'avant. À la Baie de James, avec l'entrepreneur Désourdy, il y a eu plus de morts que jamais; avec les sous-contractants, les chantiers sont devenus encore moins sécuritaires.»



Coopératives de produits laitiers

Des centaines d'emplois menacés

Les représentants de six syndicats de la Fédération du commerce de la CSN, qui comptent environ 800 employé-es de coopératives de production et de transformation laitière du Bas Saint-Laurent, de l'Estrie et du Saguenay-Lac-Saint-Jean, ont lancé un cri d'alarme pour sauver des centaines d'emplois dans l'industrie des produits laitiers. Fondant leurs appréhensions sur une étude réalisée par le Groupe de consultation pour le maintien et la création d'emploi du Québec, mis sur pied par la CSN, les porte-parole syndicaux ont évalué à 1473 le nombre d'emplois menacés.

Les causes

Qu'est-ce qui menace ainsi l'avenir des coopératives de production laitière? Plusieurs facteurs, répond l'étude, dont deux principaux: les changements dans les habitudes alimentaires des consommateurs québécois, et les conventions de vente intervenues entre la Fédération des producteurs de lait, le Conseil de l'industrie laitière et la Coopérative fédérée du Québec.

La population québécoise, en effet, tout comme celles du Canada et des États-Unis, délaisse de plus en plus les produits laitiers traditionnels et à haute teneur en gras, comme le beurre, le brie, le camembert et le mozzarella, pour le beurre moins gras, l'édam, le gouda et le gruyère. Or, les coopératives de production laitière sont justement spécialisées dans les produits de plus en plus boudés par les consommateurs!

Par ailleurs, les conventions de vente, conçues à l'origine pour éviter l'érosion de la part du marché que détenaient les coopératives et les autres entreprises laitières québécoises, ont eu pour effet d'obliger les coopératives à exporter vers la métropole d'énormes quantités de lait destinées à répondre aux



L'entrepôt de l'usine Nutrinor de Kénogami



Sortie d'usine chez Agropur, à Granby.



Isabelle Beauregard, de l'usine Agropur de Granby.

nouveaux besoins des consommateurs.

Les solutions

Afin d'assurer le maintien des opérations et des emplois à leur niveau antérieur, l'étude conclut à la nécessité, pour les coopératives, de diversifier leur production traditionnelle et d'offrir aux consommateurs les produits qu'ils recherchent. Cette initiative doit s'accompagner d'un changement aux règles du jeu de la mise en marché du lait, qui aboutisse à la transfor-



Jean-Claude Perron, de la fromagerie Perron, au Lac Saint-Jean.

mation du lait sur place et à la fabrication des nouveaux produits en demande dans les régions.

Les syndicats concernés ont invité les différents intervenants de ce secteur d'activité économique, administrateurs, producteurs laitiers, députés, fonctionnaires, à former avec eux une table de concertation visant à éviter la disparition de ces coopératives - qui assument 70% de la production laitière du Québec - et des emplois qui y sont rattachés.

Des augmentations de 22% chez K-Mart!

À la mi-septembre, après six mois de grève, les 90 employé-es du magasin à rayons K-Mart de Granby ont accepté, dans une proportion de 88%, l'entente de principe intervenue entre leur comité de négociations et leur employeur.

Le nouveau contrat, d'une durée de 33 mois, comprend notamment des augmentations de salaires totalisant 22%, ou 1,55\$ l'heure. L'entente prévoit également un montant rétroactif de 40 cents l'heure au premier octobre 1988. Le salaire horaire moyen passera donc, d'ici la fin de la convention collective, de 7 \$ l'heure à 8,55 \$ l'heure.

La vie syndicale

Les syndiqué-es ont aussi enregistré des gains aux chapitres de la reconnaissance et de la représentation syndicale. La partie n'a pas été facile pour ces travailleuses et travailleurs, seul groupe syndiqué de la chaîne K-Mart. Depuis le déclenchement de la grève, le 15 mars, les rencontres de négociations ont été rares, le syndicat a été obligé de faire appel aux services d'un conciliateur, la direction de K-Mart a essayé, en vain, de faire révoquer le certificat d'accréditation syndicale, etc...

La solidarité

La présidente du syndicat, Simone Lagacé, a tenu à remercier les membres de la CSN qui, d'une façon ou l'autre, ont appuyé leur lutte. Que ce soit en versant le 10 \$ de solidarité ou en manifestant avec eux, comme l'ont fait quelque 300 délégué-es de la Fédération du commerce, réunis à Granby dans le cadre de leur congrès régulier, fin mai/début juin.

Des scabs au Hilton de Dorval

La direction de l'Hôtel Hilton, situé au 12 505 Côte de Liesse à Dorval, où le personnel syndiqué est en grève depuis le 11 septembre, a contrevenu à 59 reprises, entre le 11 et le 27 septembre, aux dispositions du Code du travail québécois en utilisant les services de scabs.

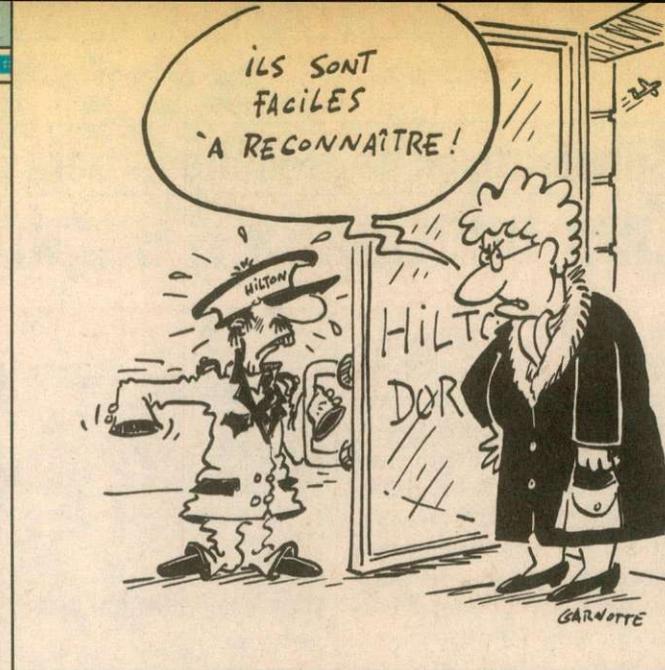
C'est le verdict rendu par Pierre Roy, qui avait été mandaté par le ministre du Travail du Québec, Yves Séguin, pour vérifier si le Code du travail avait été respecté dans le différend entre les parties.

Le syndicat portera des plaintes pénales auprès du

ministère du Travail en vue de faire condamner l'employeur et les personnes qui ont accepté d'être scabs.

Des demandes réalistes

Les salarié-es de l'hôtel Hilton de Dorval sont sans contrat de travail depuis maintenant 14 mois. Ils visent entre autres à obtenir des conditions salariales équivalentes à celles qui existent dans les autres grands hôtels de la région montréalaise. En effet, la direction du Hilton de Dorval paie des salaires inférieurs d'environ \$1.00 l'heure, même si le taux d'occupation de cet



hôtel, à cause de sa proximité avec l'aéroport de Dorval, est nettement supérieur à

celui des autres grands hôtels du centre-ville.

Encore l'article 45

Les membres du Syndicat des travailleurs de l'Abattoir de la Mauricie ont décidé de déposer des griefs parce que leur nouvel employeur, Primaviande Ltée, a rappelé une dizaine de travailleurs à l'usine depuis le début de l'été sans respecter l'ancienneté et la convention collective le liant au syndicat.

C'est encore une fois le problème de l'application de l'article 45 du Code du

travail concernant la transmission des droits et obligations lors d'une vente d'entreprise qui est posé, précise Maurice Sauvé, du Service juridique de la CSN. C'est ce dernier qui a plaidé, entre autres, le dossier du Manoir Richelieu devant le Commissaire du travail Robert Caron. Le Tribunal du travail doit d'ailleurs entendre, le 24 octobre, l'appel logé par la CSN.

En 1988, les travailleurs de cet abattoir quittaient l'Union des employés de services, Local 800, et rejoignaient les rangs de la CSN. Primaviande refuse de se reconnaître lié par l'accréditation et la convention collective existant antérieurement. Le syndicat soutient que les droits et obligations de l'abattoir de la Mauricie avaient été transmis lors des transactions faisant passer cet abattoir à SONA-

TAL, à SOCOFI Gestion et à Primaviande.

De nouvelles auditions devant le commissaire Léo Delisle doivent se tenir les 1er et 2 novembre.

Cette cause vient à nouveau illustrer l'urgence de restaurer les articles 45 et 46 du Code du travail dans le sens que le législateur québécois leur avait donné en les adoptant en 1961.

Le français au travail ça s'impose!

Le ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française, monsieur Claude Ryan, vient d'annoncer un nouveau programme de soutien financier pour la promotion du français dans les entreprises. Quels sont les objectifs visés par ce programme, et à qui s'adresse-t-il?

Ce programme a pour objectif d'encourager, par une contribution financière les dirigeants d'entreprise et les représentants des travailleuses et travailleurs à réaliser des projets d'animation du milieu de travail, en vue de faire progresser la qualité du français à l'intérieur des entreprises.

À noter que les projets qui seront subventionnés doivent obligatoirement être soumis par des dirigeants d'entreprises ou par des représentants des travailleuses et travailleurs.

Les conditions d'admissibilité

Pour être admissibles, les projets doivent avoir pour objet de promouvoir l'utilisation du français dans les mi-

lieux de travail et d'en améliorer qualité. Ces projets devraient comprendre des modalités de diffusion de l'information et de promotion du français par des activités de communication et d'animation.

Les priorités

Les projets considérés comme prioritaires sont ceux qui s'adressent «aux petites et moyennes entreprises». Ainsi, les projets faisant la promotion du français dans les entreprises de haute technologie et visant la francisation de l'informatique, par exemple, seront privilégiés. De même, un ou des projets faisant la promotion du français dans les entreprises employant un fort pourcentage de travailleuses et travailleurs allophones sera considéré comme prioritaire.

Aide financière et gestion du programme

Une somme maximale annuelle de 25,000 \$ sera accordée pour tout projet soumis par la direction d'une entreprise ou par l'association des travailleuses et travailleurs. Toute demande de soutien financier doit être adressée à l'OLF avant le 30 novembre 1989.

Où s'adresser?

Pour obtenir les renseignements nécessaires, vous pouvez vous adresser à: Office de la langue française, aux soins du Comité consultatif chargé de l'étude de chaque projet soumis. Téléphone: (514) 873- 5312

Vickers

Une mise à mort planifiée

«La mise à mort de Vickers est planifiée depuis longtemps. Le fait que l'entreprise ait été disqualifiée pour l'obtention de certains types de contrats américains à cause de la faiblesse des contrôles de qualité, sans que la direction de MIL-Vickers, soit par ignorance, soit pas négligence, n'ait rien fait, en est une preuve.

«Depuis trois ans, qu'est-ce qui a été réellement fait par la direction de Marine Industries Limitée (propriétaire du chantier de la Vickers) pour trouver des contrats, et cela malgré les efforts du syndicat CSN?»

Le président du Conseil central de Montréal, Pierre Paquette, n'y est pas allé de main morte, au début d'octobre, dans une réplique cinglante envoyée aux grands médias, à la suite d'une nouvelle parue dans *Le Devoir* et qui mettait une pression induite sur la CSN et le syndicat des travailleurs de Vickers, relativement au refus de la compagnie Casteel d'acheter le chantier de la Vickers et de relancer les opérations, du moins en partie.

«C'est pour être responsable et s'assurer de la capacité financière et de l'expertise d'un éventuel acheteur que le Syndicat des travailleurs de MIL-Vickers a agi comme il l'a fait.»

Deux conditions

Le syndicat posait deux conditions à l'acceptation de la transaction: d'une part, il voulait que soit reconduite dans l'entente le versement de payes de séparation en cas de fermeture du chantier; d'autre part, que tous les employés bénéficiant d'une ancienneté reconnue dans la convention collective soient rappelés au travail avant toute embauche extérieure.

Dans les premier cas, il s'agissait, pour ces travailleurs affiliés à la Fédération de la Métallurgie et à la CSN, de s'assurer que des montants, déjà prévus et budgétés par MIL dans le cadre de la fermeture prévue pour le 31 décembre prochain, soient maintenus par le nouvel acquéreur. «Diverses for-

mules pouvaient être à cet effet envisagées, d'expliquer Pierre Paquette. MIL aurait pu, par exemple, garantir qu'advenant une incapacité de Casteel de maintenir les opérations au cours d'une période donnée, disons deux ans, les payes de séparation déjà négociées et prévues auraient été versées aux employés.»

Particulièrement cinglant à l'égard de la compagnie, Pierre Paquette précise que l'avenir de Vickers dans l'est de Montréal est possible,

mais qu'une condition est essentielle pour que cela se produise, en l'occurrence la disparition de MIL du décor.

«Le gouvernement du Québec doit suspendre la fermeture de Vickers et instituer une enquête publique et complète sur l'administration de Marine Industries Limitée, particulièrement chez Vickers. C'est la seule possibilité de trouver un acheteur qui pourrait, pour reprendre les mots du ministre Johnson, avoir les capacités financières et l'expertise néces-



Pierre Paquette

saire pour relancer cette entreprise vieille de près de 80 ans sur la voie du succès».

Construction

Vers la sécurité du revenu et de l'emploi...

En 1966, le Syndicat de la construction de Montréal (CSN) qualifiait la ronde de négociations de «l'année de la négociation dans l'industrie de la construction». Les priorités de négociations étaient alors: un régime de prestations supplémentaires lors des périodes de chômage et l'application de l'ancienneté.

23 ans plus tard, les principales revendications n'ont pas changé. Mais le principe d'un régime de sécurité du revenu et d'emploi a fait son chemin et constitue aujourd'hui la priorité de négociations.

Le 26 avril dernier, lors des négociations qui ont mené à la prolongation du décret, le gouvernement a mis sur pied la Commission d'enquête sur la stabilisation du revenu et de l'emploi des travailleurs de l'industrie de la construction, qui a le mandat de recommander une réglementation pour implanter un régime de sécurité du revenu et d'emploi pour les salariés de l'industrie.

La CSN et la FTQ y ont déposé un mémoire conjoint, le 16 octobre, expliquant pourquoi le régime de sécurité du revenu et d'emploi proposé est la seule solution pour résoudre les problèmes d'instabilité de l'industrie qui causent l'insécurité vécue par les travailleurs de la construction.

Depuis une quinzaine d'années, plusieurs moyens ont été mis de l'avant pour stabiliser l'industrie, mais aucun n'a donné les résultats escomptés. Les problèmes d'instabilité de l'industrie ont poussé, particulièrement durant la dernière

derniers à embaucher les travailleurs réguliers de l'industrie, aux conditions du décret, et à les faire travailler plus longtemps au cours de l'année. À partir de cotisations versées par les entrepreneurs, les travailleurs temporairement sans travail



récession où la concurrence était encore plus vive, les entrepreneurs à tomber dans l'illégalité. C'est ainsi que le travail au noir a pris des proportions importantes et a accru l'insécurité des travailleurs qui, sans dispositions régissant l'ancienneté dans le décret, sont souvent obligés de travailler aux conditions des entrepreneurs.

Pour la CSN et la FTQ, le régime proposé forcera ces

recevraient un supplément à l'assurance-chômage. Ces cotisations varieraient selon le taux de chômage en vigueur dans l'industrie de la construction. Le mémoire recommande également d'introduire des dispositions pour régir l'ancienneté par métiers, pour mettre fin aux congédiements arbitraires.

La Commission doit remettre son rapport et ses recommandations au plus tard le 28 février.

Le bilan des privatisations à la Thatcher

par Clément Trudel*

Un secteur public démantelé et mis aux enchères, que ce soit au Chili (où il ne reste que 12 compagnies d'État sur 507) ou en Grande-Bretagne, cela signifie quoi dans le concret, pour ceux qui ne font pas partie des privilégiés?

Le très bon dossier du bulletin *L'Événement*, du Syndicat canadien de la fonction publique (Vol.

gne. Trop facile parti-pris (ou lucidité) de celui qui pose le diagnostic? Voyons de plus près ce que John Calvert, du service de la recherche du SCFP - qui a fait un stage de dix mois en Grande-Bretagne - tire de ses observations.

On a vendu pour ainsi dire les bijoux de famille des Britanniques, écrit Calvert, et vient un mo-

actifs évalués à plus de 50 milliards de livres! «*La Grande-Bretagne se trouvera bientôt dans une telle situation, laissant un héritage de chômage et de troubles sociaux aux générations futures*». Exemple, les tarifs d'électricité ont été augmentés peu avant la mise en vente des Central Electricity Generating Systems (on craignait que les acheteurs seraient rares, étant donnée la marge minimale de profit). Et que dire du projet de se défaire de tous les réservoirs d'eau (Water Authorities) qui donnerait lieu, disent les travaillistes, à de la spéculation éhontée sur les domaines que possède la Water Authorities?

Couramment, les conservateurs fidèles à Margaret Thatcher se réjouissent d'avoir multiplié les capitalistes dans leur pays. Est-ce vrai, ou ne peut-on soupçonner que l'on fasse des cadeaux à des gros, tout en amenuisant le «butin» collectif? (Bombardier a été subventionnée par Londres pour acheter une usine d'armements de Belfast). Calvert cite une recherche du parti travailliste indiquant une concentration nouvelle des richesses: ce sont des institutions, non des particuliers, qui ont acheté 83% de British Airways, 92% de Jaguar, 87% de British Telecom, etc. Quant aux logements publics, un million (les meilleurs) furent mis en vente par les municipalités: la logique thatcherienne veut que l'on coupe de façon dra-

conienne dans la construction de nouveaux logements et un nombre accru de sans-abri courent les rues ou vivent dans des édifices abandonnés.

L'expérience britannique, souligne le dossier, a mené à une baisse des services au public (selon, notamment, un sondage de l'association des consommateurs sur la performance de British Telecom), à une baisse de la concurrence et de l'emploi, mais aussi à l'avènement d'une classe d'actionnaires fort choyés. Comment soutenir que Thatcher veut de facto contrer l'inflation si elle laisse les nouveaux dispensateurs de services maximiser le rendement de leur mise? Et si, toujours sous prétexte de lutter contre l'inflation, les taux d'intérêt passent de 7,5% à 13%?

Les Britanniques ont peut-être commencé à prêter un peu plus attention aux initiatives qui (les cycles, ça existe) visent à encourager une «plus grande participation démocratique locale» aux structures gouvernementales locales, conclut Calvert dont le fil conducteur est que «ces modèles (néo-conservateurs) ne fonctionnent pas en Grande-Bretagne. Ils ne fonctionneront pas plus ici» (au Canada).

* Clément Trudel est journaliste au journal *Le Devoir*.

LE RÉGIME THATCHER

ou
L'ART DE PERDRE
QUELQUES "LIVRES"...



11, no 1), paru plus tôt cette année, décrit les luttes contre la sous-traitance en cours au Canada et fournit des aperçus intéressants sur la façon qu'a eue Mme Thatcher, en 10 ans de pouvoir, de «vandaliser» le secteur public de Grande-Breta-

ment où il n'y a pratiquement plus rien à vendre. British Airways, British Telecom, British Petroleum y sont passées, de même que Rolls Royce et British Gas. De 1979 à 1988, le gouvernement a reçu quelque 22,5 milliards de livres... pour des



Militantes venues appuyer les grévistes des usines Peugeot à Mulhouse, en France.

France

Les Bastilles à prendre

Les «Droits de l'Homme», on le sait, ont deux cents ans. La France a célébré l'événement avec pompes. Le message syndical, plus discret mais combien plus pertinent, devait rappeler les droits bafoués de tous ceux privés d'emploi, condamnés à l'insécurité totale, sans les moyens de payer leur loyer ou de se soigner, des jeunes sans qualifications rejetés vers les petits boulots, des hommes et des femmes victimes de discrimination raciale. À l'occasion des célébrations du bicentenaire de la Révolution française, Henri Krasucki, secrétaire général de la CGT, a lancé un appel à l'unité d'action. «*Nous pensons, a-t-il souligné, que l'unité des*

organisations syndicales est une nécessité aujourd'hui. Divisé, le syndicalisme perd de sa crédibilité auprès des travailleurs, il n'obtient pas les résultats et ne permet pas la mobilisation au niveau voulu.

Colombie-Britannique

La forêt qui tue

Le 27 juillet dernier, Rodney Tubbs, un forestier travaillant pour la G & R Ltd, mourait écrasé sous un billot. Accident banal, durent penser beaucoup de gens. Pourtant, trop d'hommes sont morts en forêt, ces dernières années. Depuis 1984, 179 travailleurs de la Colombie-Britannique ont péri, dans cette industrie. Un chiffre énorme quand on considère que de 1940 à la fin des années 70, on déplorait 214 décès de forestiers dans cette province. Des

enquêtes de coroner ont lieu, mais très peu, et souvent pour la forme. Un chercheur de Colombie-Britannique a démontré que seulement onze enquêtes ont été jetées un peu de lumière sur les 87 accidents tragiques survenus en forêt de 1981 à 87.

États-Unis

Pas gourmands, les mecs!

Des données récentes publiées par le Labor Department américain démontrent que les travailleurs syndiqués se battent davantage pour des revendications touchant l'assurance-maladie, par exemple, que pour des augmentations salariales. En effet, les gains salariaux dépassent rarement 4%. Autre phénomène surprenant: les demandes touchant les bonis sont en progression. Richard Freeman, économiste spécialisé dans les relations de travail de l'Université Harvard, a publié une étude démontrant que 42% des quelque six millions de syndiqués couverts par une convention collective majeure avaient maintenant recours à cette forme réduite d'enrichissement contre 10% en 1983.

Le monde

Risques du métier

En 1988 et au cours des premiers mois de 1989, près de 650 syndicalistes dans le monde ont été assassinés et plus de 6,500 arrêtés pour leurs activités. Voilà ce que révèle en substance un rapport de la Confédération internationale des syndicats libres (CISL). Parmi les régions du monde visées: l'Afrique du Sud, la Turquie, la Corée du Sud, la Roumanie et, bien sûr, l'Amérique latine où la Colombie, le Salvador, le Chili, et même le Nicaragua, sont mis au banc des accusés.

Europe

La menace de 1992

La Communauté économique européenne entend abolir toutes les barrières tarifaires à la fin de 1992. Et les syndicats craignent que ces modifications majeures entraînent des mises à pied massives. Alors qu'en Allemagne, par exemple, le salaire horaire moyen équivaut à \$18.07 US, au Portugal, il est de \$2.73 US. Pas difficile d'imaginer que dans un tel contexte, l'industrie manufacturière allemande transfère sa production dans les pays plus pauvres. Fortement inspirés par les organisations syndicales, certains pays ont mis de l'avant l'idée d'une charte sociale définissant des conditions de travail minimales valables pour toute l'Europe, comme la régularisation de la semaine de travail.

PARLONS MÉDIAS ÇA PRESSE!



par Jacques Guay

Les éditeurs de magazines doivent choisir entre la peste et le choléra

Un temps, au Québec, il y eut quatre grandes maisons de distribution de journaux, revues, magazines et autres périodiques.

Il n'en restait plus que deux. La plus ancienne, Benjamin News, fondée en 1917, était une entreprise familiale qui en avait racheté deux autres, Distributeurs associés et Éclair. L'autre, Dynamiques, fondée dans les années soixante, appartenait à Quebecor.

Désormais, il y en a plus qu'une. Déjà, le plus grand éditeur de magazines populaires québécois, Quebecor est devenu, pratiquement, le seul distributeur. Sa filiale Dynamiques a avalé son seul concurrent sérieux, Les Messageries de presse Benjamin. Il ne reste plus qu'une toute petite maison, Diffusion parallèle, spécialisée dans les magazines culturels à faible ti-

rage et qui n'occupe guère que 1% du marché.

Le fusion Dynamiques-Benjamin, c'est un peu l'histoire du «mené» qui bouffe le brochet. Dynamiques ne distribuait qu'environ 450 publications, Benjamin plus de 4 000 grâce à ses contrats d'exclusivité des titres français et américains.

Ce type d'histoire de pêche où le plus petit gobie le plus gros n'est possible, semble-t-il, que dans le merveilleux monde des affaires. Ainsi donc, dans l'opération fusion, M. Paul Benjamin garde la présidence de la nouvelle entreprise et Quebecor empoche 62,5 p.c. du capital-actions.

Selon *Les Affaires*, dont les propriétaires, Transcontinental GTC, en subiront les conséquences comme les autres éditeurs, ce monopole de distribution est unique au Canada, voire dans le monde.

J'ai raconté dans une précédente livraison de *Nouvelles CSN* (No 289) l'origine de la petite guerre qui a amené finalement Quebecor à prendre toute

la place dans ce domaine.

La décision du groupe Télémedia, éditeur, entre autres de *Coup de Pouce* et de *TV-Hebdo*, d'abandonner Dynamiques pour passer à Benjamin, a coûté, a-t-on calculé, 15M\$ en perte de revenus à Quebecor.

Pour M. Péladeau, la contre-offensive a consisté dans un premier temps à racheter deux autres éditeurs de magazines québécois distribués par Benjamin, Le Nordais et Transmo. L'objectif était bien sûr de mettre la main sur la distribution de ces périodiques dont *Le Lundi*, *L'Essentiel*, *Clin d'Oeil*, *Rénovation bricolage*. Ce sera désormais inutile puisque la boucle est bouclée.

Télémedia sera donc de nouveau distribué par Quebecor au moment même où le groupe appartenant à M. De Gaspé Beaubien lance un mensuel de prestige, *Elle Québec*, et où il se prépare à faire éventuellement de même avec un *Match Québec*.

Fin juillet, Gilles Lesage affirmait dans *Le Devoir* qu'Ottawa allait faire

enquête sur «le risque de créer un monopole» dans la distribution, via le Bureau fédéral de la concurrence, tandis qu'à Québec on étudiait la question. Depuis, pas de nouvelles et je doute qu'on en entende parler de nouveau. On en était à se demander s'il y avait un risque de monopole alors que pratiquement, c'était fait.

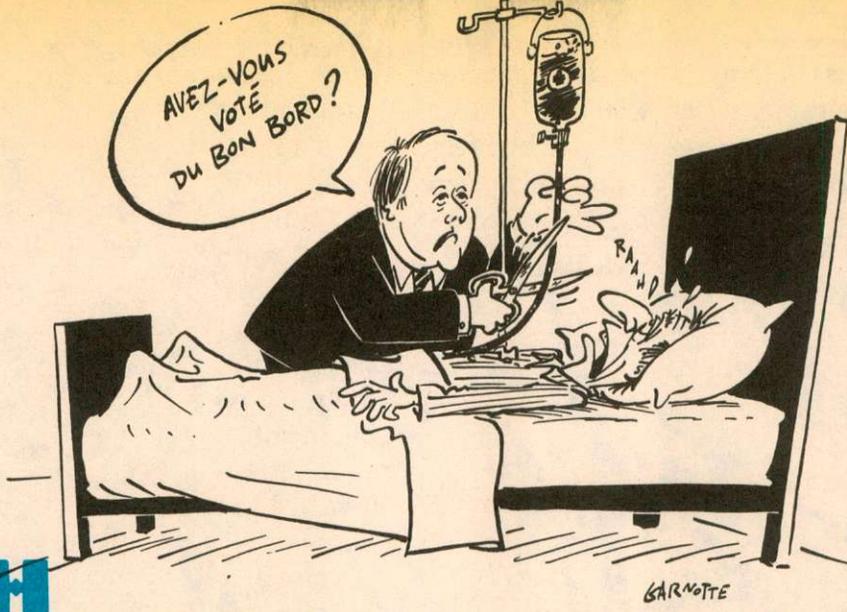
S'il y a une riposte, elle ne peut guère venir que de Télémedia, associé à la chaîne Southam dans ses magazines et au groupe français Hachette-Filipacchi dans *Elle* et bientôt *Match*. On pourrait peut-être voir naître une autre maison de distribution, appartenant en partie à des intérêts étrangers.

Certains magazines dépendent essentiellement de la poste, comme *Sélection*, *L'Actualité* et *Châtelaine* qui vendent moins de 10% de leurs exemplaires dans les dépôts. Pour d'autres, c'est le contraire, comme *Croc*, *L'Essentiel* ou *Coup de Pouce*.

Les seconds ne sont pas les seuls à subir les effets du monopole avec la douce sensation de dépendre d'un autre éditeur, Quebecor, pour rejoindre une clientèle qu'ils lui disputent. Les premiers, en effet, sont à la merci des postes canadiennes qui songent à ne plus consentir de tarifs réduits pour les publications. La situation est à ce point grave que *L'Actualité* dû renoncer pour le moment à devenir bimensuel comme son éditeur, Jean Paré, l'avait annoncé.

Il n'y aura bientôt plus qu'une manière de faire des profits avec un magazine, le vendre à Quebecor.

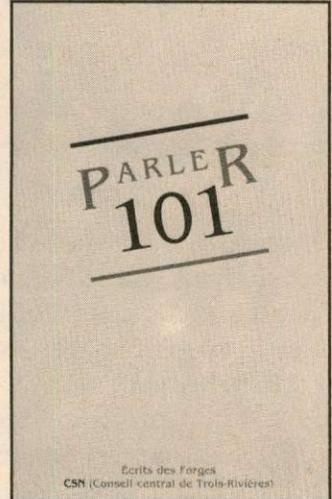




FLASH

LECTURE

«Les poètes sont comme des sismographes»



Parler 101, Écrits des Forges et Conseil central CSN de Trois-Rivières, 69 pages, \$8.00

«Les poètes ne sont pas des esprits désincarnés qui se promèneraient dans un paradis éthéré à l'abri des soucis.. Les poètes, à mon sens, seraient plutôt des sismographes dont la qualité première est d'enregistrer, pour les autres, les vibrations qui se font sentir dans la population...».

À l'occasion du lancement du livre *Parler 101*, le 5 octobre, dans le cadre du Festival international de poésie de Trois-Rivières, Michel Rioux, directeur du service de l'information de la CSN, a prononcé une allocution émouvante durant laquelle il s'est exprimé non seulement sur la langue de chez nous, la langue de travail et la loi 101, mais également sur le rôle des poètes dans notre société.

Prenant la parole devant une cinquantaine de personnes, parmi lesquelles on reconnaissait les poètes Claude Beausoleil, Paul Chamberland, Daniel Dargis et Yves Préfontaine, Michel Rioux a tenu à témoigner, en son nom et en celui de la centrale, «d'un grand respect pour ces hommes et ces femmes dont le matériau est la langue», des artistes qu'il préfère comparer, comme le grand poète Gaston Miron, «à un cheval de trait, qui avance, qui laboure». Pour Michel Rioux, les écrivains, les gens d'écriture et les poètes ont le devoir «d'appriivoiser la langue, avec laquelle on dit, on traduit, on témoigne de l'expression populaire en mots simples».

Parlant de l'intervention de la centrale dans le champ linguistique, Michel Rioux a expliqué: «Même si nous ne sommes pas dans le créneau linguistique quotidiennement, c'est là une responsabilité que nous assumons et l'avenir de la langue nous inquiète». Ce qui l'a amené à préciser qu'à la CSN, on est très conscient de ce droit fondamental qu'est celui de s'exprimer et de tra-



Michel Rioux

vailer dans notre langue. À titre d'exemples, Michel Rioux a cité l'importance accordée par les composantes du mouvement syndical aux expressions «prendre la parole» et «porte-parole». «Prendre la parole, a-t-il dit, ce n'est pas passif, c'est parler, c'est s'emparer de la parole, c'est prendre un micro, c'est un geste noble!. Porte-parole, c'est porter la parole, c'est dire ce que les autres nous ont chargé de dire, c'est traduire les votes des assemblées générales, c'est important!».

«Aujourd'hui, les poètes prennent la parole pour s'associer à une lutte essentielle pour l'avenir de la langue française». Guy Rousseau, le président du Conseil central des syndicats nationaux de

Trois-Rivières (CSN), a expliqué que son organisation a accepté de parrainer, avec les Écrits des Forges, la publication de *Parler 101* parce qu'il s'agit là d'une contribution importante à notre lutte d'affirmation nationale. Pour Guy Rousseau, le thème choisi pour ce recueil de poésie, la loi 101 et l'avenir de notre langue, permet de rejoindre un plus grand public, pas nécessairement conquis la poésie.

Cette publication contient des textes d'une vingtaine de poètes québécois réputés comme Claude Beausoleil, Nicole Brossard, Lucien Francoeur et Janou St-Denis, pour ne nommer que ceux là.

Michel Crête

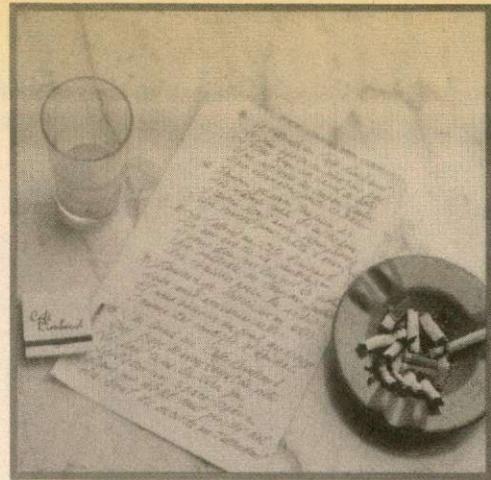
Le Service d'animation Radio de la Société Radio-Canada a eu l'heureuse initiative de produire une cassette très justement intitulée «*Café Rimbaud*». Grâce à cet enregistrement, vous pourrez entendre, ou réentendre, cinq versions différentes d'un texte de **Lucien Francoeur**, «*Café Rimbaud*», composé dans le cadre d'un défi lancé, à l'époque, à cinq artistes de la chanson québécoise par l'équipe d'animation du dimanche soir de la radio d'État. Enchantée par la chanson elle-même et les résultats de ce concours de création, l'équipe, pilotée par l'animateur **Jean-François Doré**, a alors choisi d'appeler tout simplement l'émission «*Café Rimbaud*».

La palme à Faulkner!

L'enregistrement débute avec l'interprétation qui campe le mieux, à mon avis, ce texte, soit celle de **Steve «Cassonade» Faulkner**. Assis au piano et accompagné par **Michel Donato** à la contrebasse, **Bob Harrisson** à la batterie, **Invanhoe Jolicoeur** au flugelhorn (une espèce de trompette modifiée et raccourcie) et **Jean Vanasse** au vibraphone, **Steve Faulkner**, avec sa voix tout en sourdine, rend une version intimiste et jazzée de la pièce. Il est suivi par **Gerry Boulet**, sa voix gutturale (évidemment), un bon solo de guitare et une très bonne musique. La face A se termine avec une

composition et une exécution qui, je dois bien l'admettre, ne m'ont pas touché, celles d'un musicien pourtant chevronné, **François Cousineau**, et de la chanteuse **Lina Boudreau**.

La face B, elle, s'ouvre sur



Café Rimbaud

une composition résolument moderne de **Marie Bernard** aux claviers, au piano et au chant. **Marie Bernard** est supportée par **Claude Chaput** aux claviers et **Philippe Bernard** à la batterie. Enfin, l'enregistrement se termine tout en douceur avec **Michel Rivard**.

Acheter «*Café Rimbaud 1*» est une excellente façon d'encourager non seulement la chanson francophone, mais également la création d'ici. D'ailleurs, l'équipe de l'émission a récidivé en demandant à des comédiennes de livrer, sans musique cette fois, des chansons qui ont marqué notre histoire: «*Labrador*», de **Claude Dubois**, «*Gens de mon pays*», de **Vigneault**, et autres. Ce qui a donné lieu à «*Café Rimbaud 2*».

Hart Rouge

Formé de **Suzanne**, **Paul**, **Michelle** et **Annette Campagne**, le groupe franco-manitobain **Hart Rouge** fait un matériel pop-rock très agréable à entendre. Au niveau du propos, c'est dans le genre chansons d'amour, personnelles et sentimentales. Mais, répétons-le, la musique et les voix sont tout à fait jolies. **Hart Rouge** évolue autant dans la langue de **Molière** que dans



celle de **Shakespeare**. Donc, dans l'ensemble il s'agit d'une musique française qui nous provient de l'extérieur du Québec et qui, fait assez rare, ne vient pas de l'Acadie.

Michel Crête

Le Cabinet frappé par le virus hollandais

Un informateur digne de foi nous affirme que l'ordinateur du bunker de M. Robert Bourassa, sur lequel a été dressée la liste des membres du Cabinet, a été frappé, trois jours avant tous les autres, par le fameux virus hollandais dont on attendait le pire le vendredi 13 octobre.

C'est ce qui expliquerait un certain nombre de curieuses données constatées dans la composition du nouveau Cabinet. La charité chrétienne nous amène d'ailleurs à accrédi-ter cette version. Il serait en effet désolant d'apprendre que ce Cabinet n'est pas le résultat de certains caprices de nature informatique, mais qu'il serait bel et bien le fruit des cogitations de ce tortueux esprit qui nous tient lieu de premier ministre.

Rien, mais alors là rien!, ne prédisposait M. Pierre Paradis à s'occuper d'environnement. Tout, mais alors là tout!, aurait dû empêcher le premier ministre de faire ce choix. Défenseur d'une fraction de producteurs de porcs qui voulaient se désaffilier de l'UPA pour, entre autres raisons, résister au programme de dépollution des cours d'eau victimes de déversements de purin; chevalier de la déréglementation qui accède à un poste où l'urgence de régler est criante; convaincu que les entreprises n'ont jamais assez d'espace pour satisfaire leurs besoins, M. Paradis sera la preuve vivante que rien n'est impossible.

Que M. Marc-Yvan Côté, affectueusement surnommé le beu de Matane dans les salons de la Grande Allée, hérite de la Santé et des Services sociaux, voilà qui aura pu en intriguer plus

d'une et d'un. Mais que l'on confie la Réforme électorale à celui-là même qui, il y a tout juste trois semaines, disait aux citoyens de Sainte-Anne-des-Monts qu'ils étaient mieux de voter du bon bord pour avoir de l'asphalte sur la 132, on doit y voir la trace indélébile des effets dévastateurs du virus hollandais sur les cerveaux, électroniques et autres.

La France a, en la personne de l'historien Alain Decaux, un ministre prestigieux délégué à la Francophonie. À la suite d'un passage remarqué, sans pour autant être remarquable, comme ministre délégué à la Langue, voilà que le bon docteur Guy Rivard, pédiatre de son état, se retrouve à la Francophonie. À croire que dans les sphères gouvernementales, on s'acharne à tenir le français pour une maladie infantile.

Ces considérations nous ramènent au sens des mots. Un cabinet est en effet, depuis 1547, un « lieu où on place des objets de curiosité et d'étude ». Mais pour le commun des mortels, des cabinets demeurent des cabinets....

P.S.: M. Guy Chèvrette a été nommé leader parlementaire du PQ.

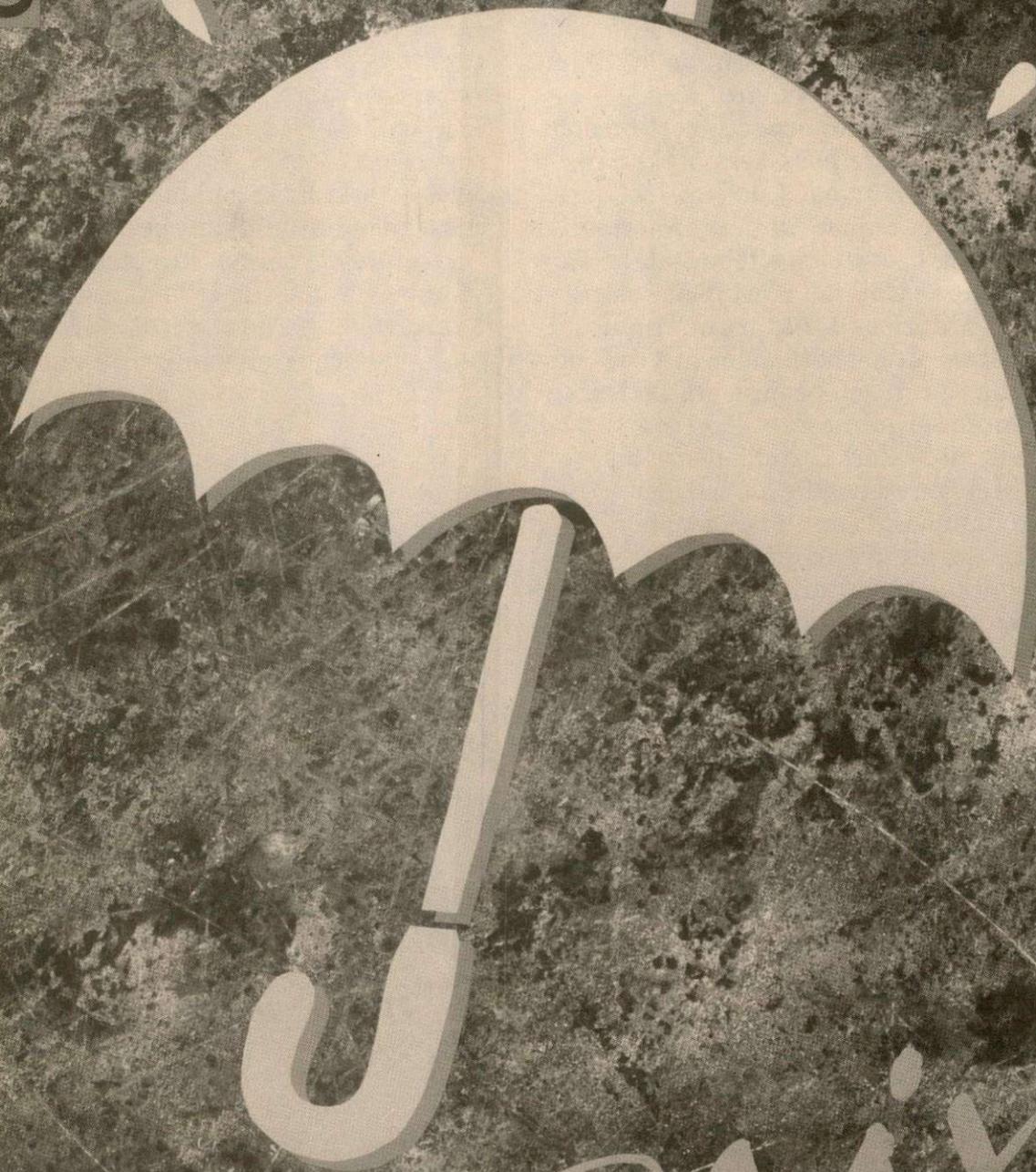
Non, ce n'est pas le virus hollandais qui en est responsable. C'est la fatalité, aidée en cela par M. Jacques Parizeau.

Michel Rioux



CONTRE LA GUERRE
ET L'ARMEMENT

*Defendons
l'environnement*



5000
PAIX

22-28 OCT. 89

MARCHE POUR LA PAIX DIMANCHE 29 OCTOBRE

RASSEMBLEMENT À 12h30 AU COIN SHERBROOKE ET CALIXA-LAVALLÉE
PARC LAFONTAINE DE MONTREAL

